

Procédure et cadre réglementaire



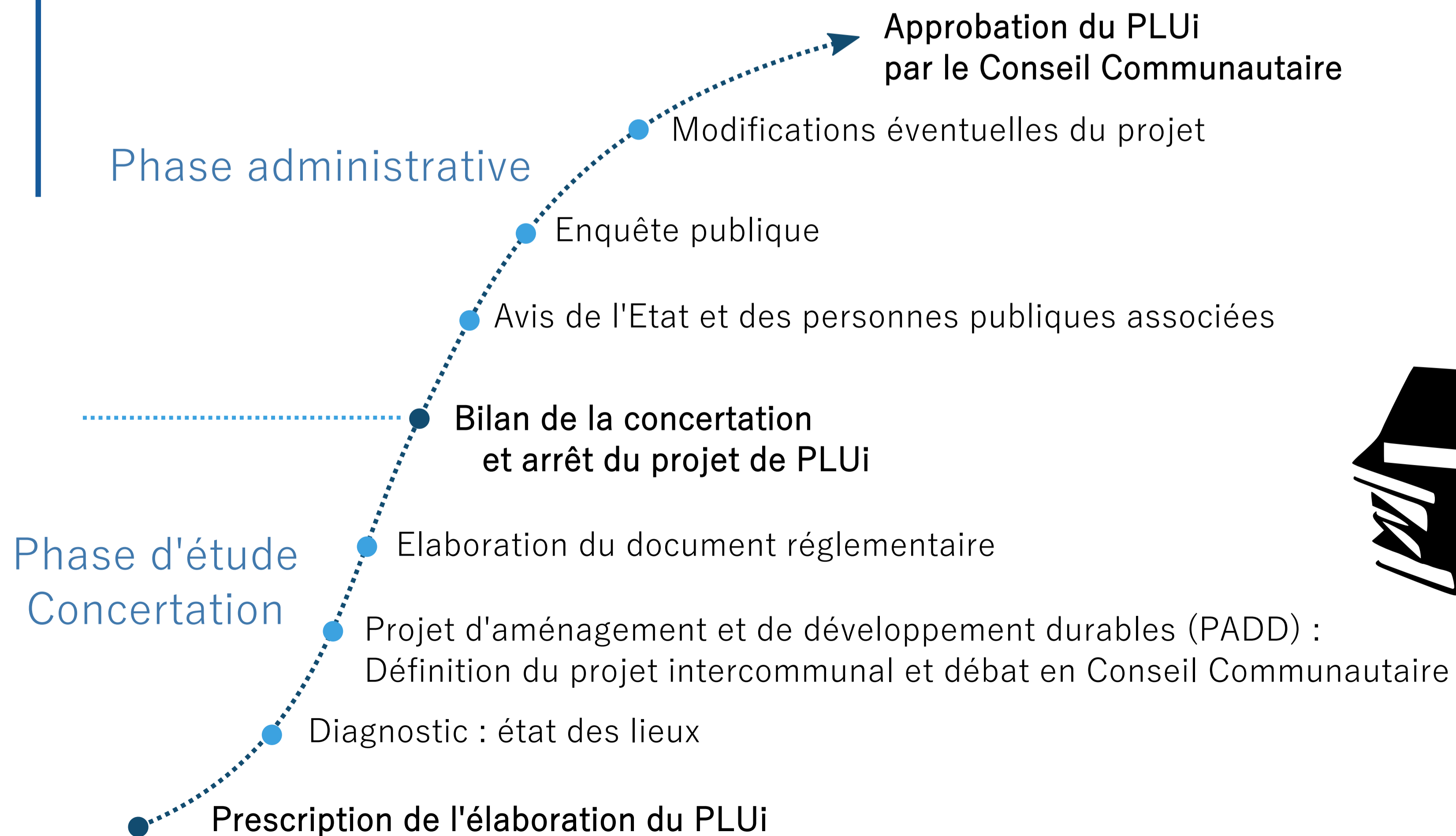
"LE PLUi" QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'un **document d'urbanisme à l'échelle intercommunale** exprimant un projet de territoire pour les 10 à 15 ans à venir.

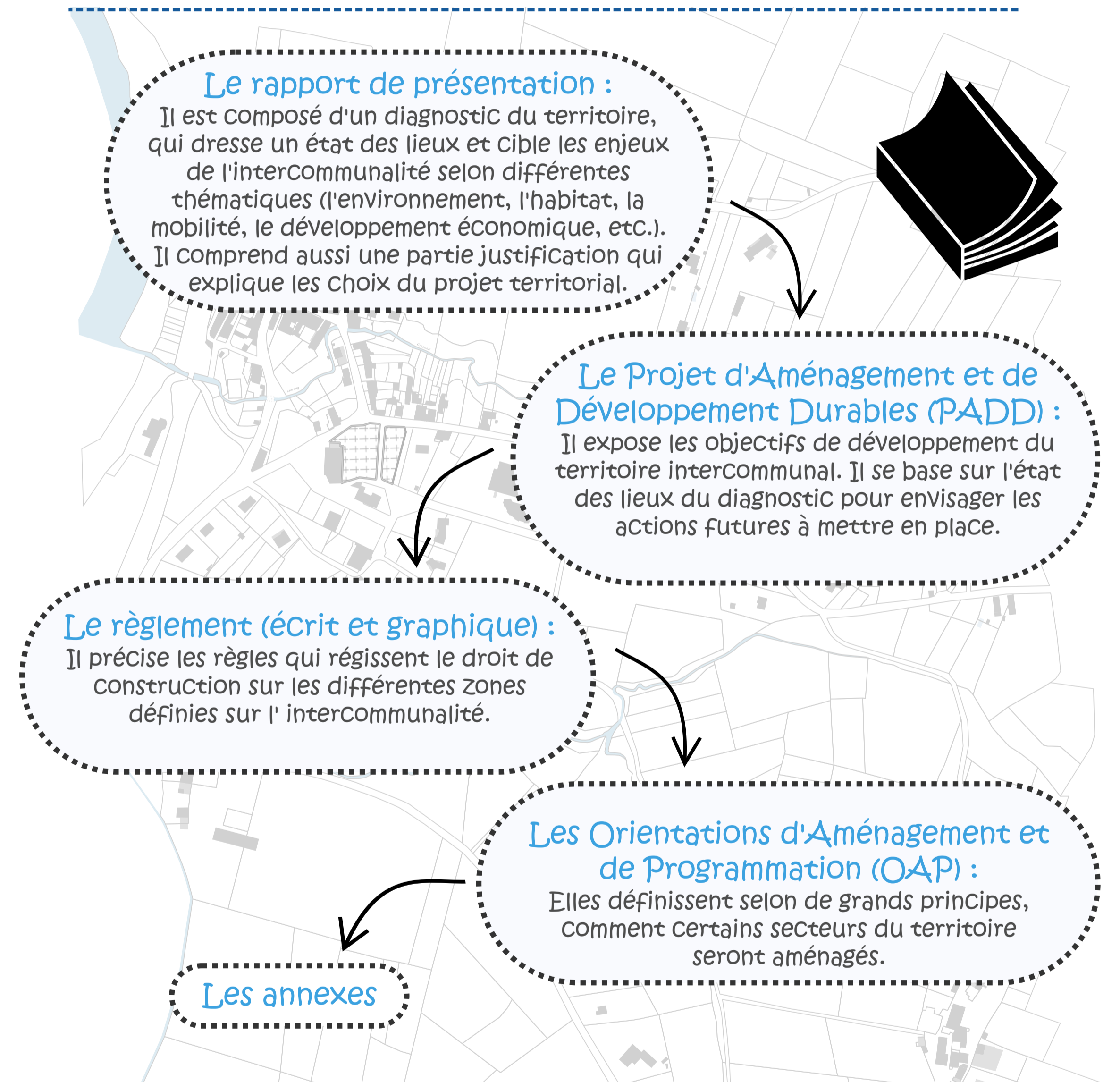
Ses objectifs sont :

- **Préserver les richesses** naturelles et agricoles,
- **Valoriser le patrimoine** bâti et paysager,
- **Développer le territoire** selon les secteurs en adéquation avec les équipements existants,
- Mettre en place une **réflexion sur la problématique de la consommation foncière**.

► LA PROCEDURE ◀



► LES PIÈCES DU PLUi ◀



LE CADRE SUPRA-INTERCOMMUNAL

- Loi de Solidarité et de Renouveau Urbain (2000)
- Loi Urbanisme et Habitat (2003)
- Loi portant Engagement National pour l'Environnement (2010)
- Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (2014)
- Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (2014)